

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 15 octobre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Ecole de Sécheron: stop au gaspillage, retrouvons les grillages d'antan!»

Rapport de M. Pascal Altenbach.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 25 novembre 2013. La commission, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, a étudié cette motion lors des séances des 15 janvier et 5 mars 2014.

Le rapporteur remercie chaleureusement M. Jorge Gajardo Muñoz, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le préau principal de l'école primaire de Sécheron, qui a fêté ses 100 ans en 2011, donne directement sur l'un des angles du grand carrefour entre la rue de Lausanne et l'avenue de France;
- que, s'il est vrai qu'il y a quarante ans une simple barrière de 1,60 m de haut suffisait, l'augmentation du trafic motorisé à ce carrefour a fait, il y a déjà un certain nombre d'années, que des grillages de 5 m de haut ont été érigés afin d'éviter non seulement tout risque d'escalade de la part des enfants, mais surtout tout risque d'accident provoqué par la chute de ballons ou autres objets susceptibles de tomber sur le carrefour;
- que, peut-être par souci d'esthétique ou encore pour éviter que les enfants ne se sentent en prison, il y a six ou huit ans la partie inférieure des grillages a été remplacée par des parois en verre sur tout le pourtour de l'école (voir photos annexées);
- or, depuis l'installation de ces parois en verre, celles-ci sont régulièrement brisées et ce plusieurs fois par année. On imagine aisément que le remplacement de celles-ci coûte une petite fortune aux contribuables;
- qu'il faut donc mettre fin à ce gaspillage et réinstaller un simple grillage, bien plus approprié,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, un projet concret pour le remplacement des actuelles parois vitrées qui entourent le préau de l'école primaire de Sécheron par des grillages appropriés.

Séance du 15 janvier 2014

Audition de M. Laurent Leisi, motionnaire

M. Laurent Leisi informe que, il y a huit ans, l'ancien grillage qui entourait la cour de l'école de Sécheron a été remplacé par des vitres, afin que le périmètre de l'école soit séparé des axes à forte circulation de la rue de Lausanne et de l'avenue de France. Mais les vitres sont régulièrement fissurées voire cassées en raison de chocs de ballon ou de vandalisme. Les morceaux de vitre jonchent alors le sol de la cour et du trottoir et sont très dangereux pour les écoliers. Les vitres brisées ont déjà été remplacées cinq ou six fois; il s'agit de verre feuilleté très coûteux. M. Leisi propose de disposer du grillage en place des vitres en prenant soin que cela ne fasse pas trop prison. Des parents se sont déjà plaints de la présence des morceaux de verre.

Un commissaire fait observer que les vitres décriées sont là pour préserver la cour du bruit du carrefour rue de Lausanne et avenue de France, un des principaux nœuds de trafic à Genève, et qu'il s'agit d'une protection nécessaire.

M. Leisi rétorque que l'alternative serait de construire un mur en béton mais qui serait laid. D'autre part, les vitrages actuels ne semblent pas très efficaces contre le bruit: ils ne mesurent que deux mètres de haut.

Le précédent commissaire rappelle que la loi contre le bruit oblige les collectivités à assainir les émanations sonores occasionnées par le trafic routier et que l'on pourrait poser à cet endroit des parois phoniques de deux mètres de haut suffisantes à Sécheron; d'autres parois plus solides seraient toutefois laides. Le commissaire suggère d'auditionner à ce sujet le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).

Un autre commissaire s'étonne qu'il n'existe pas de vitres incassables.

Un commissaire propose d'auditionner la conseillère administrative Esther Alder et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO).

Un autre commissaire fait observer que les architectes du service cité plus haut (ECO) ont été réaffectés à la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Il propose donc d'auditionner tout d'abord le Conseil administratif, qui délèguera les personnes compétentes pour communiquer avec nous à ce sujet.

La proposition d'audition du Conseil administratif, dans le cadre de l'étude de la motion M-1048, est approuvée à l'unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG).

Séance du 5 mars 2014

La commission, en reprenant l'étude de la motion M-1048, constate que l'administration municipale a répondu dans les faits à cette motion. Les vitres ont été retirées et un grillage est installé.

La motion M-1048 et le rapport d'étude sont directement renvoyés au Conseil administratif avec l'approbation de l'unanimité des commissaires présents, soit 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 LR, 2 UDC, 2 MCG).